

Bulletin littéraire

Autor(en): **X. K.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **31 (1880)**

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN LITTÉRAIRE

Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau.
XI Band. — *Urkundenbuch der Stadt Aarau mit einer historischen Einleitung, Register und Glossar, sowie einer historischen Karte, herausgegeben von Dr H. Boos, Privat-Docenten in Basel. Aarau 1880.*
1 v. in-8.

La Société d'histoire du canton d'Argovie prospère de plus en plus; l'une des cadettes des associations helvétiques, elle lutte glorieusement avec ses aînées de Berne, de Bâle et de Zurich, autant par le nombre et l'activité de ses membres que par la valeur de ses travaux. Tout à l'heure nous parlerons de ceux-ci; on en pourra juger par le compte rendu du dernier volume de ses Mémoires; quant aux sociétaires, disons qu'ils sont 225, répartis dans les divers districts du canton et en Suisse, sans compter 8 membres honoraires et 4 membres correspondants. Nous puisons ces renseignements dans le rapport annuel qui précède le Cartulaire d'Aarau.

Cartulaire d'Aarau, c'est bien en effet le nom qui convient à ce recueil précieux; il renferme 337 chartes et documents, la plus grande partie inédits tirés des archives de cette ville, et s'étendant de 1259 à 1517. Un jeune savant de Bâle, M. le professeur Boos, avantageusement connu par ses travaux historiques, a soigné cette publication. Il a apporté un soin minutieux à la copie et à la collation des textes dont la fidélité et l'exactitude ne peuvent être discutés. Ce recueil est d'une nécessité absolue pour écrire les annales d'Aarau et connaître à fond l'histoire de la contrée. Les pays voisins y ont aussi leur part: pour nous borner à l'Evêché de Bâle, nous signalerons deux documents que nous avons transcrits et qui figureront dans un supplément aux *Monuments* de Trouillat: le premier est un acte par lequel l'Evêque Jean de Fleckenstein confirme en 1426 à Rüdger de Trüllerey et à ses frères la quarte dîme épiscopale à Schinznach et à Velohein; le second est une quittance délivrée à la ville d'Aarau du rachat de la dîme qu'elle devait à divers seigneurs et particuliers, aux droits de la maison d'Autriche, rachat fait à la suite d'un arbitrage formé de l'Evêque de Bâle, Jean de Venningen, de l'Evêque Henri de Constance et de la ville de Bâle en février 1462. On ne lira pas non plus sans intérêt le premier *Stadtrecht* d'Aarau, soit la lettre

de franchises qui lui fut octroyée par Rodolphe de Habsbourg, en mars 1283, et confirmée encore par ce prince le 22 novembre de la même année. Cette charte fondamentale de la cité est contemporaine de celles de Porrentruy, de Colmar, de Rheinfeld; il vaut la peine de les comparer, surtout quand on sait le rôle important que la lettre rodolphienne a joué de 1730 à 1740 dans la capitale de l'Evêché de Bâle. La première lettre d'Aarau, signée à Lucerne le 4 mars 1233 et munie du sceau royal, indique comme témoins 4 de Reynach, « Ulrich de Reynach et Conon, son frère, Jacques de Reynach et son frère Henri » et nombre d'autres seigneurs. Cette indication faite en passant apprendra aux amis de notre histoire, qu'ils trouveront aussi à glaner dans ce volume, s'ils s'occupent des familles nobles de l'Evêché de Bâle.

Nous avons parcouru de même avec un intérêt soutenu l'*Histoire de la ville d'Aarau depuis son origine jusqu'au siècle qui précède le Cartulaire* (LXIX pages). M. Boss traite d'abord de l'histoire d'Aarau considérée en elle-même, des sources et des chroniques qui ont rapport à la capitale de l'Argovie. Dans le second chapitre, l'auteur aborde son sujet. Après un coup d'œil jeté sur l'époque romaine, la conquête des Alamannes, l'établissement des comtés, il passe à la domination des Habsbourg. Ceux-ci furent les bienfaiteurs d'Aarau, dont la fondation remonte au XII^e siècle, bien que son nom figure pour la première fois dans un acte de 1259. Il en fut d'Aarau, comme de Sursée, de Bremgarten et d'autres localités, le *burg* précéda la ville; la tour de *Rore*, qui semble remonter au temps des Romains est le point de départ de la cité, à laquelle sa position stratégique donna une grande importance au moyen âge. M. Boos décrit rapidement les événements de la Suisse liés intimement aux annales d'Aarau, les guerres contre l'Autriche, le déclin de cette puissance, la conquête de l'Argovie, la domination bernoise. Le dernier chapitre, la *Réformation et son temps*, contient bien des données curieuses sur le XVI^e siècle, la lutte des partis et les changements survenus en religion et en politique à Aarau. M. Boos se réserve d'étudier plus spécialement cette époque; il ne cite de la seconde moitié de ce siècle que deux faits importants, d'après un contemporain, Hans Dür. En 1557, lors de la persécution des protestants en Angleterre par Marie Tudor, Aarau servit de refuge à 93 personnes, qui y restèrent jusqu'à la mort de la reine; au départ 8 d'entre elles avaient succombé sur la terre d'exil. La peste de 1564 frappa cruellement cette ville, elle fit 604 victimes.

La table des lieux et des personnes, aussi complète et exacte que possible, est suivie d'un *Glossaire*, œuvre de E.-L. Rochholz, donnant l'explication des mots les plus anciens employés dans les chartes et

les formules de droit à trois, à quatre membres et plus, que les actes renferment (ex. *Compos mentis, corpore sanus, non coactus sed bona et libera voluntate*). Ce registre de 70 pages (269-339) accuse un long travail, une parfaite entente de la langue ; il est de la plus grande utilité pour les profanes. On reconnaît bien ici le savant professeur dont Aarau est fière à juste titre.

Enfin la carte historique d'Aarau, exécutée au $\frac{1}{8000}$ par M. l'ingénieur Allemann, dressée d'après les anciens plans et plans d'ensemble actuels, complète dignement ce volume. Cette carte indique, au moyen de couleurs différentes, Aarau au XIV^e siècle, son agrandissement au milieu du XVII^e siècle, le cours de l'Aar actuellement et celui de cette rivière au XVII^e siècle. Ce travail très-bien réussi fait honneur aux presses autographiques d'Aarau. On voit que nous avons raison, dès le début, d'applaudir à l'activité de la Société argovienne.

X. K.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne. 5^{me} année, 1879-1880.

Saint-Dié 1880, 1 vol. grand in-8° et Livraison supplémentaire (p. 161-240), br. in-8°.

Dans une notice antérieure, nous avons rendu compte des travaux de la Société de Saint-Dié ; nous n'avons rien à ajouter sur sa constitution, ses réunions fréquentes et le nombre croissant de ses membres. M. H. Bardy continue d'en être le président et de payer cet honneur par un surcroît de zèle et d'intéressantes communications. Le *Bulletin* se divise toujours en deux parties : la première consacrée aux travaux originaux, la seconde aux procès-verbaux. La Lorraine fait exclusivement les frais des études, contenues dans ce volume, aussi nous suffira-t-il de les indiquer. M. Benoit nous parle du séjour à Rome du fameux peintre Claude Gellée, dit Lorrain, et nous donne son portrait ; c'est une traduction partielle de Sandratt. — M. de Bourelle, à propos du pape Alsacien Léon IX, nous raconte l'expédition du pontife contre les Normands, et les suites heureuses que le désastre de Civitella eut pour le Saint-Siège. — M. Bardy a mis en lumière le Journal d'observations sur les insectes de Lorraine, que tenait Don Claude Fleurand, religieux de Moyenmoutier, et résumé les travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Saint-Dié, de 1870 à 1880.

Arrêtons-nous quelques instants à une question, nullement locale,

puisqu'elle intéresse le Jura autant que la Lorraine, Porrentruy autant et plus que Saint-Dié, car nous avons beaucoup à faire sous ce rapport. L'hygiène acquiert d'autant plus d'importance que les centres de population en ont plus besoin. Il est vivement à regretter que nous n'ayons pas chez nous comme en France, des Conseils d'hygiène publique obligatoires. Celui de Saint-Dié est constitué en suite de l'arrêté ministériel du 15 février. « Aux termes de cet arrêté qui détermine la composition des Conseils d'hygiène publique et de salubrité, le nombre des membres du conseil de l'arrondissement est fixé à 12, dont 5 médecins, 3 pharmaciens ou chimistes et un vétérinaire, les 3 autres membres devant être pris soit parmi les notables agricoles, commerçants ou industriels, soit parmi les hommes, qui à raison de leurs fonctions ou de leurs travaux habituels, sont appelés à s'occuper des questions d'hygiène. »

Ce sont les travaux de ce Conseil, ayant en moyenne 3 réunions annuelles, qui ont inspiré le rapport très-étendu (p. 47-110), du secrétaire actuel, M. Bardy. Il nous suffira d'indiquer les points sur lesquels a porté la mission de ce Conseil à St-Dié, pour montrer quel vaste champ d'activité lui est ouvert ; on conclura, par comparaison, ce qu'on pourrait faire aussi dans ce domaine à Porrentruy, à Delémont, etc. — Divisions : I. *Hygiène agricole* : Epizooties. — II. *Hygiène publique* : Epidémies ; salubrité ; cimetières ; quartiers et logements insalubres ; maisons d'écoles ; comestibles. — III. *Hygiène industrielle* : Etablissements insalubres : Etablissements de 1^{re} classe : abattoir public et marché au bétail à St-Dié. Etablissements de 2^{me} classe : fabrique d'acide pyroligneux ; fours à briques et à chaux ; usines à gaz. Etablissements de 3^{me} classe : fonderies ; police des cours d'eau ; étamage plombifère des vases et ustensiles de ménage. — IV. *Hygiène sociale* : Démographie ; vaccination ; constatation des décès. — Ne serait-ce point le cas pour la Société jurassienne d'Emulation, qui est aussi une société d'utilité publique, de provoquer dans nos districts la création de Conseils d'hygiène de ce genre, d'étudier la question à fond, puis de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour établir des commissions de district, chargées de prendre les mesures et d'opérer les améliorations nécessaires que réclame la salubrité publique. Nulle question plus importante ne pourrait être mise à l'étude actuellement dans notre pays.

Nous devons noter encore, parmi les travaux originaux ou soi-disant tels, les observations météorologiques pendant l'année 1878-79, à Rothau, par M. Dietz, et les pages sur l'origine de Rambervillers, par M. A. Fournier. — Les procès-verbaux ne nous arrêteront pas ;

seulement il est à remarquer que plusieurs renferment des notices ou des communications étendues qu'on est surpris de rencontrer là. Certes la *Relation* très-intéressante d'*Un voyage à Gibraltar et à Malaga*, par M. P. Tisserand, professeur à Oran (p. 127-139), méritait une place d'honneur dans le Bulletin de la Société philomatique vosgienne.

Quant à la livraison supplémentaire, c'est bien une œuvre originale et des meilleures. La Société publie ainsi par fascicules paraissant d'année en année, l'*Histoire de l'Abbaye de Senones*, par Dom Calmet, le célèbre théologien et historien lorrain. Nous en sommes à la 3^{me} livraison, qui contient l'histoire du monastère et de ses abbés depuis 1290 jusqu'à 1541. Travail sérieux et important, écrit sans préoccupation d'aucun genre, n'admettant pas de compromis avec la vérité, disant crûment les choses, au besoin sans s'inquiéter du qu'en dira-t-on, même dans les couvents prochains. Dom Calmet était une franche et loyale nature, un rude et indomptable travailleur, comme Grandidier et Walch, pour citer des noms connus dans notre pays. — Aussi est-il impossible de lire cette histoire sans y trouver des renseignements précieux, des faits qui avaient échappé jusqu'alors aux hommes du métier, les plus au courant de notre histoire jurassienne.

Prenons pour exemple l'Evêché de Bâle. Nous avons rencontré au XIV^e siècle deux données concernant Jean de Vienne ; nous avons hâte de les mentionner bien qu'elles n'aient qu'une valeur secondaire, étant étrangères à notre diocèse. Ce prélat, alors Evêque de Metz s'occupa en 1364 de la réforme des Béguines ou religieuses du bon Ordre de St-François à Vie ; mais les mesures sévères prises à cet égard n'aboutirent point et motivèrent la suppression du monastère, qui fut approuvée par le St-Siège en 1350. Jean de Vienne fut nommé Evêque de Bâle en 1366 : l'année suivante le Pape Urbain V, ayant accepté la démission de Rennerus, abbé de Senones et les religieux de ce monastère ayant témoigné le désir d'avoir pour chef, Pierre de Varize, confirma ce choix et ordonna à l'Evêque de Bâle de mettre en possession le nouvel abbé et de lui donner la bénédiction abbatiale (p. 188-191).

La Lorraine et notre Jura, appartenant au même rameau philologique des langues romanes, à la langue d'*oil*, ont bien d'autres ressemblances, que nous avons déjà eu occasion de signaler. L'éditeur de Dom Calmet, M. Bidago, a ajouté la note suivante à un article des droits de l'abbé de Senones en la Seigneurie de Bure (en Lorraine) 1347 : Item chaque bête tirante doit à l'avoué dix deniers payables en deux termes, à la St-Remi et aux *bures* :

« Le mot de *bure* vient du latin *uro*, *buro*, je brûle. Dans les Vosges, la danse conserva longtemps le caractère sacré qu'elle avait au temps

des Gaulois. Les garçons et les filles se réunissaient, au sortir de l'église, et dansaient le dimanche de la Quadragésime, après les vêpres : les endroits consacrés à cet usage s'appelaient la *Bure*. On se partageait en chœurs, l'un composé de garçons, l'autre de filles, et l'on se donnait la main pour danser en rond, en chantant à trois reprises : *qui marierons-nous ?* Le chœur des filles nommait une des leurs, qui quittait la chaîne pour se placer au milieu du rond et attendre l'amant qui allait lui être désigné ; puis les deux chœurs continuaient à tourner et à chanter et la jeune fille placée seule au centre disait en refrain : *j'aimerai qui m'aimera*. La compagnie répétait la première question pour le choix d'un amant, le chœur des garçons l'indiquait et l'élu allait rejoindre la jeune fille précédemment désignée. Une fois le couple formé, les deux chœurs chantaient et faisaient trois tours en dansant autour de lui, en lui commandant de s'embrasser à chaque tour. Les deux jeunes gens rentraient dans la chaîne et restaient ensemble et on continuait jusqu'à ce qu'il n'y avait plus personne à unir. On appelait ce premier jeu, *donner les faschenottes*. Les jeunes filles quittaient alors un moment leurs cavaliers pour allumer, avec les brandons apportés de l'église, les bures autour desquelles on recommençait à danser le rondeau jusqu'à l'extinction des feux. Puis chaque couple s'emparait d'un tison et se dirigeait vers la maison de la fille, accompagné des parents qui avaient assisté à cette innocente récréation, de laquelle naissaient presque tous les mariages de l'année.

» Cet usage remonte au culte de Diane ou de la Lune et tend à disparaître complètement depuis que les familles de la campagne, moins isolées, moins disséminées, ont d'autres occasions de se connaître et de se rapprocher.

« Les étymologistes font venir le nom de *faschenottes*, donné à la danse des bures, du latin *fascinatio*, charme, enchantement, et ils trouvent la justification de ce nom dans tout ce que ce jeu contient d'emblématique : le nombre 3, les trois tours de danse, nombre considéré comme sacré et parfait par tous les peuples anciens ; les mouvements circulaires, les ronds, employés toujours en magie ; enfin la présence du feu, tout cela démontre l'antique origine et la justesse du nom de ce jeu, que nous regrettons de voir disparaître peu à peu de nos montagnes et remplacer par les distractions du cabaret et des jeux d'argent (p. 151). »

Cette ronde enfantine est encore en usage chez nous. Les *bures* nous rappellent les *chavannes* de nos villages, et les réjouissances du dimanche des *brandons*, qui subsistent toujours dans nos contrées, quoique n'ayant plus l'éclat et l'ampleur d'il y a trente ans.

La condamnation d'une femme par la justice de l'abbé de Sénones

en 1282, pour crime de *triaige* et *génocherie* nous rappelle nos *genaches* ou *sorcières* et les supplices qu'elles encoururent dans l'Evêché comme partout ailleurs. Ce mot de *Génocherie* donne lieu à la note suivante de D. Calmet : « *Triaige* et *Génocherie*. Magie et sorcellerie. Le nom de *Genoc* et de *Chenocherie* est encore connu dans ce pays : mais je ne trouve *triaige* pour magie, en aucun dictionnaire. *Triage* peut venir de *striga*, sorcière et *genoche* de *genosco*, connaître. Les magiciens se vantent de connaître les choses cachées (p. 217). »

Ces quelques notes prises dans le travail du savant Bénédictin, nous ont semblé dignes d'être conservées.

X. K.

Etude statistique sur le mouvement de la population de la ville de Porrentruy, 1815 à 1875, par L. CREVOISIER, D^r en médecine. Porrentruy 1879, br. in-8 de 60 pages.

La *statistique* est une science à son début, elle compte à peine quinze ans d'existence, et elle a déjà rendu de grands services. La Suisse n'est pas restée en arrière dans cette voie ; une société fédérale s'est constituée ; de divers côtés on recueille des matériaux ; un bureau de statistique spécial déploie une activité remarquable dans la capitale sous la haute direction du Conseil fédéral, pendant que le canton de Berne poursuit des recherches pour son propre compte, nous donnant chaque année un *Annuaire* rempli d'utiles renseignements.

L'étude de M. Crevoisier rentre dans ce domaine, et cette œuvre d'un jeune homme se fait remarquer par les qualités qui distinguent les travaux des maîtres : nous voulons parler de la conscience apportée à cette besogne ingrate et aride par elle-même, du choix judicieux et de l'agencement des matériaux, des résultats obtenus. Porrentruy est la première localité du Jura qui ait été l'objet d'un essai statistique sérieux et réellement scientifique. Espérons que l'on n'en restera pas là ; que Bienne et St-Imier, localités importantes, auront aussi leur étude statistique comme l'ancienne capitale de l'Evêché de Bâle ; il y a là matière à de curieux rapprochements : ce serait en chiffres l'histoire de l'horlogerie et de son mouvement dans deux centres industriels considérables pour notre pays.

Il n'est pas facile de rendre compte d'un mémoire de ce genre, les chiffres se refusent à l'analyse ; nous nous bornerons à consigner les données recueillies par M. Crevoisier, en compulsant les registres sou-

vent incomplets (l'état civil officiel ne datant chez nous que de 1874) tant de la paroisse que de la municipalité durant 60 ans, soit de 1815 à 1875.

I. *Population.* Porrentruy qui, à la fin du XV^e siècle, pouvait avoir 2500 habitants, en comptait en 1777, suivant le géographe Robert, 3000, chiffre que nous croyons exagéré. Le recensement de 1818 accuse 1896 habitants. Dès lors la population s'accroît sensiblement les 15 dernières années; le recensement de 1860 en porte le chiffre à 3524, et le dernier, celui de 1870, à 4451; en tenant compte de cette période décennale la population aurait doublé en 30 ans. Si l'on a égard à la nationalité, la population bourgeoise diminue constamment; en 1870 elle est d'un tiers inférieure à 1818; en revanche la population non bourgeoise a augmenté rapidement, elle constitue en 1870 le 87 % du total, tandis qu'en 1818 elle ne formait que le 48 %. La population par confession donne aussi un résultat analogue: de 1860 à 1870 les catholiques diminuent de 4 % et les autres confessions ont une augmentation correspondante.

II. *Mariages.* Le nombre des mariages est allé progressivement durant cette période; de 1816-1825 on n'en comptait que 71, tandis que de 1866 à 1875 ils s'élèvent à 337. Les unions entre bourgeois et bourgeoises se sont abaissées de 17 %. La moitié des mariages ont lieu à l'âge de 25 à 35 ans.

III. *Naissances.* M. Crevoisier examine successivement les naissances dans leur ensemble: de 1816-1820 elles s'élèvent à 306, et de 1871-1875 ascendent à 825; la proportion des sexes, à peu près égale, 1 % de plus pour les naissances masculines; d'après l'origine: la natalité des bourgeois toujours peu élevée, elle forme à peine la douzième partie en 1875. D'après la confession, grande majorité pour les catholiques; cependant le chiffre de ces derniers, qui dans la première période décennale était de 94 %, tombe dans la période 1866 à 1875 à 78 %; naissances illégitimes, diminution jusqu'en 1850, accroissement dès lors, 58 de 1871-75; naissances par mois: maximum en février et mars, minimum en décembre; nombre de morts-nés à peu près constant, variant de 60 à 62.

IV. *Décès.* « Le rapport des décès à la population, après avoir oscillé de 1816 à 1865 entre 25 et 28, pour mille habitants, s'est élevé au-dessus de 33 pendant la dernière période décennale, suivant en cela une marche parallèle avec la natalité. » Pour cet article, comme pour les précédents, l'auteur donne la statistique par origine, par confession, par âge, par sexe, par mois, et arrive à des conclusions rigoureuses. Nous ne pouvons le suivre dans ce travail minutieux, tout hérissé de chiffres. Les données indiquées plus haut disent assez quelle conscience a été apportée à cette étude longue et pénible.

Dix tableaux complètent cette essai, ce sont des pièces justificatives qui témoignent de la fidélité et de la sûreté des recherches auxquelles s'est livré M. Crevoisier. En le remerciant de son œuvre éminemment utile et qui sera appréciée des connaisseurs, y aurait-il témérité de notre part à l'inviter à poursuivre ses études dans ce domaine, et à enrichir la statistique d'une *topographie médicale* de Porrentruy : c'est une besogne ardue, de longue haleine, nous ne l'ignorons pas, mais le jeune savant nous semble qualifié mieux que tout autre, pour tenter cette entreprise ; nous n'en voulons d'autre preuve que le travail même dont nous avons essayé de dire la valeur et que nous recommandons encore à l'attention des personnes vouées à l'étude des questions d'économie politique.

X. K.

Etrennes genevoises. Hommes et choses du temps passé, par AMÉDÉE ROGET. Genève 1880. 1 vol. in-12 de 222 pages.

M. A. Roget n'est pas un inconnu, c'est un écrivain aimé du public genevois, auquel il se plaît à révéler l'histoire de son pays, si petit quant à la place qu'il occupe sur la carte, si grand par rapport au rôle qu'il a joué dans le monde religieux à partir du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Après s'être livré à de sérieuses études sur les temps de Calvin, ce savant a voulu mettre à la portée de tous les nombreux renseignements qu'il a recueillis et qui n'entraient pas dans le cadre de ses précédents ouvrages : de là ces *Etrennes*, dont ce volume forme la 4^{me} année. Le morceau le plus important (100 pages), qui commence le recueil, est intitulé : *Mœurs et gouvernement de l'ancienne Genève* ; c'est un extrait, accompagné de données explicatives, des protocoles des Conseils de la République pendant un siècle, soit de 1670 à 1770. On rencontre là des choses curieuses. Nous sommes dans la vieille Genève avec son intolérance, son puritanisme, son exclusivisme, sa raideur. A la fin du XVII^e siècle le rigide Calvin, s'il était revenu dans sa ville d'adoption, l'aurait retrouvée à son image et à sa ressemblance, telle qu'il l'avait créée. Dans le courant du XVIII^e siècle l'esprit nouveau s'est glissé, quoique timidement, dans la cité ; les *Libertins*, que l'on croyait bien morts, reparaissent de cà de là ; le peuple se prend à rompre la camisole de force dans laquelle une force suprême, aussi politique que religieuse, l'a emprisonné trois siècles. On se plaît à suivre ces évolutions, cette marche en avant, prélude de l'époque actuelle. La sécheresse naturelle de ces extraits

de protocole, semblerait devoir ennuyer le lecteur, et cependant il y règne tant de variétés, des détails si piquants, des traits de mœurs si particuliers, qu'arrivé à la fin de ces notes, on regrette d'être sevré d'un véritable plaisir. Nous voudrions citer quelques-unes de ces décisions puritaines de ce *bon vieux temps*, mais il y aurait trop à faire. Malheur aux comédiens qui s'égarèrent à Genève ou aux bourgeois qui raffolaient de théâtre, le Conseil était sans pitié pour eux. En 1684, trois bourgeois étaient condamnés à la censure et à 5 florins d'amende chacun, « pour avoir joué leur rôle en la comédie de *Pyrame et de Tysbée*, jouée dans le logis où pend l'enseigne de la ville de Lyon. » Vingt ans plus tard, en mars 1714, c'est mieux encore : il vaut la peine de reproduire tout ce passage :

« Sp.-Ben. Pictet, Modérateur, et J.-B. Trembley, ancien député du Consistoire, ont dit que ce corps voyait avec douleur l'introduction de *comédies et spectacles* parmi nous et en annoncer une chaque jour au son du tambour, que ce n'étaient pas de simples marionnettes puisqu'il y avait deux ou trois personnages effectifs et qu'ils jouent des pièces de MOLIERE et des scènes italiennes. Qu'au fond ces spectacles ne font qu'amolir les cœurs et les esprits et inspirer les passions, que nos pères ont toujours eu une juste aversion pour semblables spectacles et que la conjoncture de la Pâque prochaine aurait de les empêcher, qu'ils priaient donc le Conseil de congédier ces spectacles ou du moins abrégier le terme de la permission qu'on leur a accordée. Sur quoi étant opiné l'avis a été de demeurer à la permission octroyée, défendant au sieur Claude Patrat, directeur des spectacles, d'annoncer par la ville les pièces qu'il joue. »

Défense expresse était faite aux *papistes* de résider à Genève; ceux qui enfreignaient cet ordre, n'avaient pas lieu de s'en féliciter. En 1682 le citoyen *David Rousseau* avait pour nourrir son enfant une servante *papiste*, on lui donna 8 jours pour la congédier. La même année, le tailleur L'Estain, accusé de tenir des papistes dans sa maison, « a dit n'y avoir personne qu'une jeune fille de Challex dès huit jours en ça laquelle désire de s'instruire en nostre religion ; le dit est condamné à 10 florins d'amende et à congédier la dite fille dans 8 jours, à moins qu'elle ne déclare vouloir embrasser la religion réformée. » — Les protestants non calvinistes n'étaient pas mieux traités que les catholiques. En 1713 un jardinier est censuré pour avoir logé chez lui demoiselle Warnery de Morges avec sa servante *piétiste* ; il doit congédier ces gens et il lui est défendu « de recevoir personne chez lui sans permission. »

Que de choses n'aurait-on pas à relater sur la défense de danser,

sur les abus de la mode, (car le costume des femmes était réglé par des lois somptuaires), sur la police dans les temples, sur les auberges et les débitants de liqueurs, sur les étrangers en passage dans la ville ; mais nous préférons laisser aux amis de l'histoire le soin de lier connaissance avec le monde genevois d'alors.

S'il nous reste peu de place pour rendre compte des autres morceaux des *Etrennes*, nous voulons du moins les indiquer : *L'article Genève dans l'Encyclopédie et la Compagnie des Pasteurs* : reproduction de pages intéressantes de D'Alembert et pièces relatives à la tempête que leur publication souleva dans la vénérable classe ; — *Les membres des Conseils adhérents de Pierre Fatio* (1707), notes biographiques précieuses pour l'histoire du temps ; — *Antoine Froment, prédicateur et chroniqueur*, esquisse littéraire bien faite, dont voici la conclusion : « *Les Actes et Gestes merveilleux de la ville de Genève* (œuvre de Froment), assignent au pasteur notaire qui les a rédigés un rang honorable parmi les lettrés genevois ; ils sont, avec les écrits de Bonnivard, le premier ouvrage composé en français dans notre ville. » — Enfin, après des *Maximes et Pensées*, d'un choix heureux, le volume se termine par *Trois lettres concernant le séjour de J.-J. Rousseau à Paris en 1765*. Non content d'avoir condamné *l'Emile* et le *Contrat social*, le Conseil de Genève faisait encore espionner leur auteur par son ministre en France, J.-Pierre Crommelin.

Ce rapide aperçu est suffisant pour faire connaître le 4^{me} volume des *Etrennes genevoises*. Souhaitons-lui bonne chance et espérons que M. Roget nous donnera l'an prochain un nouveau recueil aussi intéressant que celui de 1880.

X. K.

Notes sur l'étymologie du mot Corraterie, par JULES VUY. Genève 1878, br. in-4° de 32 pages.

Encore une étude qui nous vient de Genève. M. Jules Vuy n'est pas seulement poète et littérateur, il se plaît encore aux recherches historiques, et a, depuis nombre d'années, enrichi de ses travaux le *Bulletin* et les *Mémoires* de l'Institut national genevois, dont il est actuellement vice-président. Les *Notes* que nous avons sous les yeux, ont un cachet tout local. Aussi nous nous y arrêterons peu. Personne, qui a visité Genève, n'ignore où est la rue de la *Corraterie*. Mais d'où vient ce mot ? D'après Bonnivard, la Corraterie était ainsi nommée parce qu'on y *courrait* les cuirs, c'était le quartier des corroyeurs.

Selon M. Galiffe père, la Corraterie était la rue de la course, du cours ou du courtage des chevaux. Enfin une troisième opinion, émise par M. le conseiller fédéral Welti à M. le professeur Hibder, fait dériver le mot *Corraterie* de *corrata*, corvée. « D'après cette étymologie, le mot *Corraterie* désigne un quartier situé hors de l'enceinte de la ville, habité dans l'origine par une population sujette à certaines redevances, à certaines corvées, en un mot, par une population qui avait moins de droits que celle de la cité proprement dite ; le terme de *corratier* ou de *courratier*, que nous retrouvons aujourd'hui dans le patois de nos contrées, serait ainsi à peu près synonyme de l'expression de *manant* que nous a léguée l'époque féodale. » — M. Jules Vuy partage cette dernière opinion et la discute dans deux *notes*, qui témoignent d'investigations laborieuses. Plusieurs villes en Suisse, en France, en Allemagne, avaient, comme Genève, leur quartier, dont les habitants ne jouissaient pas encore de tous les droits de citoyens. Cette étymologie explique certains passages obscurs des anciens historiens genevois et se justifie par des chartes. — Ces quelques mots en disent assez pour faire comprendre l'intérêt que peut offrir à l'archéologue le consciencieux travail de M. Vuy ; c'est de plus une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice de la patrie genevoise, à ce titre encore nous devons des remerciements à l'auteur des *Notes sur l'étymologie de la Corraterie*.
X. K.

